RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 15 mai 2024

portant nomination à la chambre nationale de discipline près le conseil national de l'ordre des experts-comptables et à la commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables

NOR : ECOE2409139A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment ses articles 7 *bis* et 50 ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 88,

Arrête :

Article 1er

Madame Elisabeth GUILLON est nommée membre titulaire de la chambre nationale de discipline de l'ordre des experts-comptables instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en remplacement de Madame Séverine REYMUND.

Article 2

Madame Katell TEXIER est nommée membre suppléant de la chambre nationale de discipline de l'ordre des experts-comptables instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Article 3

Madame Elisabeth GUILLON est nommée membre titulaire de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret du 30 mars 2012 susvisé pour siéger en qualité de représentant du

ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en remplacement de Madame Séverine REYMUND.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 mai 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des professionnels et de l'action en recouvrement,

D. BOISNAULT